

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents29
 présents par procuration4
 absent.....0
 absente excusée0

OBJET :

Signature d'une convention territoriale Globale (CTG) entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et la caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la période 2021-2025

Le 25 novembre 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 19 novembre 2021, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M.Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mmes Umnus, Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mme Mebrek, MM. Malnati, Francine, Mme Jason, MM. Studzinska, Delaroche, Mme Baas, MM. Bekare, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION : M.Verna à Mme Fayol da Cunha, M.Corceiro à M. Delaroche, Mme Oziel à Mme Mebrek, Mme Chénieux à M. Bekare.

ABSENTS :**ABSENT EXCUSE** :

SECRETAIRE : M. Delaroche

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20211125-DEL2021112510-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code Général des collectivités territoriales,

VU les articles L.263-1 et L227-1 à 3, du Code de la sécurité sociale,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations Familiales (CAF),

VU la convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

VU la délibération du Conseil d'administration de la caisse d'Allocations familiales du Val d'Oise en date du 17 juin 2021 concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG),

VU l'avis de la commission de l'action sociale en date du 15 novembre 2021,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 18 novembre 2021,

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire, dont la Ville de Soisy-sous-Montmorency, afin d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants, accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie, créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles,

CONSIDERANT que depuis le 1er janvier 2020, en application de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018/2022 signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales, la Convention Territoriale Globale devient le cadre partenarial entre les collectivités territoriales et la Caisse d'Allocations Familiales pour percevoir certains financements et

subventions, remplaçant ainsi le Contrat Enfance Jeunesse que la ville de Soisy-sous-Montmorency avait signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, le 16 mai 2019,

CONSIDERANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et la ville de Soisy-sous-Montmorency et repose sur les 6 axes prioritaires suivants : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation sociale, le logement, et l'insertion-accès aux droits,

VU le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) à conclure entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et la Ville de Soisy-sous-Montmorency pour la période 2021 à 2025 ci-annexé,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Mary,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la période 2021-2025, ci-annexée,

AUTORISE le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) susvisée, à prendre toute mesure et signer tout document ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à la mise en oeuvre de ladite convention.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 01 DEC. 2021
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : 02 DEC. 2021
02 DEC. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.